

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus. »

1. Identité des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Le Conseil d'Administration (au 31 mars 2005)

LE PRESIDENT

M. Luc DÉMAZURE

LES VICE-PRESIDENTS

M. Pierre CHEVAL

M. Janny DANTON

M. Jean-Pierre LAPORTE

M. Pascal LEQUEUX

LES ADMINISTRATEURS

M. Francis CAPELLE

M. J-Jacques COUCHOU-MEILLOT

M. Yves DELAINE

M. Michel DELAUNOY

M. Yves DETRAIGNE

M. Michel DOURLAND

M. Bernard ESTIENNE

M. Patrice FROMENT

Mme Ginette FUHREL

M. Jean-Pierre GUERIN

M. Gilles LAUNOIS

M. Benoît LAMPSON

M. François MAINSANT

M. Bernard MALOISEAUX

M. Jean NOTAT

M. Philippe PINTA

M. Jacques QUAEYBEUR

M. Alain ROBERT

M. Jean-Pierre TAYOT

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Constantin Associés
26, rue de Marignan
75008 PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Pris en les personnes de :
- Michel BONHOMME
- Jean François SERVAL

Cabinet JUNON Champagne Ardenne
19, rue Clément ADER
51685 REIMS
Membre de la Compagnie Régionale de Reims
Pris en la personne de :
- Jean Louis VIVIAN

Respectivement, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000 ; la première nomination datant de l'Assemblée Générale Constitutive du 27 septembre 1993. Les mandats sont établis pour une durée de six exercices et prendront fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2005.

2. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Autorisation – décision d'émission

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans à compter du jour de cette assemblée, à réaliser une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés, dans la limite d'un montant nominal de 52 500 000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des titulaires de Certificats Coopératifs d'Associés.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 a également mandaté le Conseil d'Administration à l'effet de procéder, simultanément à l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés, à des opérations de remboursement de parts sociales auprès des Caisses Locales, afin de maintenir le capital social de la Caisse Régionale à son niveau actuel.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 26 septembre 2005, les modalités de l'émission de 800 000 C.C.A. offerts aux sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

La période de souscription a été modifiée et fixée du mercredi 23 novembre au mardi 13 décembre inclus. De même, la date de règlement et d'inscription en compte des titres a été modifiée et fixée au 19 décembre 2005.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947 sur la coopération, cette opération a été approuvée par l'Assemblée Spéciale des porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés du 12 septembre 2005, au cours de laquelle les porteurs ont expressément renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription aux CCA à émettre lors de la prochaine émission.

Conditions générales de l'offre

Seront seules autorisées à souscrire dans le cadre de la présente émission les personnes physiques ou morales ayant la qualité de sociétaire de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées, à la date du 13 décembre 2005.

Pour devenir sociétaire de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées, il convient :

- d'être agréé par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées,
- de souscrire une ou plusieurs parts sociales représentatives du capital social de l'entité qui agréé le futur sociétaire.

La procédure d'agrément du sociétaire par le Conseil d'Administration est obligatoire. Le Conseil d'Administration statue régulièrement sur les nouveaux sociétaires, les décisions devant être consignées au procès-verbal de la réunion. Par ailleurs, la décision de refus d'un candidat « sociétaire » n'a pas à être motivée, puisqu'il s'agit de permettre l'entrée d'une personne physique ou morale dans le capital d'une société de personnes, inscrite sur la liste des « établissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ».

Il ne peut être émis qu'un seul ordre de souscription par sociétaire.

Chaque ordre de souscription devra porter sur un nombre minimum de 2 C.C.A. (soit un montant de 197,56 euros) et maximum de 300 C.C.A. (soit un montant de 29 634 euros).

Prix de souscription et montant total de l'émission

Le prix de souscription unitaire est de 98,78 euros, soit 15 euros de valeur nominale et 83,78 euros de prime d'émission. Le produit brut global de l'émission s'élève à 79 024 000 euros.

Date de règlement des souscripteurs

Lundi 19 décembre 2005

Date de jouissance des C.C.A. nouveaux

Jeudi 8 décembre 2005

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Mixte des sociétaires du 26 mai 2005 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription attaché aux C.C.A. émis en décembre 2001 et décembre 2004, et les porteurs de C.C.A., réunis en Assemblée Spéciale le 12 septembre 2005, ont expressément renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription aux C.C.A. à émettre dans le cadre de l'émission décidée par le Conseil d'Administration.

Période de souscription

Du 23 novembre au 13 décembre 2005 inclus.

Annulation de l'émission

Si les demandes de souscription portent sur un nombre de C.C.A. strictement inférieur à 800 000 titres, l'émission serait alors annulée.

Garantie

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce.

Intermédiaires financiers

Les demandes de souscription seront reçues sans frais exclusivement par le siège et les agences de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Crédit Agricole Titres (service OST), 4 Avenue d'Alsace, 41500 MER, qui sera chargé d'établir un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Calendrier indicatif de l'émission

18 novembre 2005	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus
23 novembre 2005	Publication des principales caractéristiques de l'émission et de la notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
23 novembre 2005	Ouverture de la période de souscription
13 décembre 2005	Clôture de la période de souscription
19 décembre 2005	Communiqué financier sur les résultats de l'émission dans un journal régional (« L'Union » et « L'Ardennais ») Règlement des fonds par les souscripteurs Etablissement du certificat de dépositaire Inscription en compte des C.C.A. nouveaux

Dilution

Compte tenu de la réalisation, simultanément à l'émission de nouveaux C.C.A., d'opérations de remboursement de parts sociales auprès des Caisses Locales pour un montant nominal identique, la présente émission est sans effet dilutif sur les porteurs de C.C.A. actuels.

Par ailleurs, les C.C.A. étant des valeurs mobilières sans droit de vote, la question de la dilution des porteurs de C.C.A. actuels en pourcentage de droits de vote dans les Assemblées Générales de la Caisse Régionale est sans objet.

En réalité, le pourcentage de la dilution des porteurs actuels C.C.A. par l'effet de la présente émission s'apprécie seulement par rapport à la seule fraction du capital de la Caisse Régionale représentée par les C.C.A.. De ce point de vue, l'émission de 800 000 nouveaux C.C.A. opère une dilution des porteurs actuels de 16,1 %, par application de la formule suivante :

$$[1-(4\ 166\ 262/4\ 966\ 262)] \times 100 = 16,1 \%$$

En conséquence, les anciens porteurs de C.C.A. verront leur droit de vote au sein des Assemblées Spéciales de porteurs diminuer dans la même proportion (soit 16,1 %).

Les tableaux ci-dessous présentent les différents aspects de la dilution entraînée par la présente émission ainsi que la composition du capital social de la Caisse Régionale avant et après opération :

Porteurs de C.C.A.	Situation réelle au 31/12/2004	Situation estimée au 31/12/2005
	Avant opération d'émission de 800 000 nouveaux C.C.A.	Après opération d'émission de 800 000 nouveaux C.C.A., remboursement de 800 000 parts sociales, et 100 % de refus de souscription des porteurs d'anciens C.C.A.
<u>Crédit Agricole S.A.</u> (émission décembre 2001)		
- % des C.C.A. Nord Est	88,0 %	73,8 %
- % droit de vote Assemblée Spéciale des porteurs de C.C.A.	88,0 %	73,8 %
- % du capital Caisse Régionale	25,0 %	25,0 %
- % droits de votes AGO et AGE Caisse Régionale	0,0 %	0,0 %
<u>Autres porteurs d'anciens C.C.A.</u> (émission décembre 2004)		
- % des C.C.A. Nord Est	12,0 %	10,1 %
- % droit de vote Assemblée Spéciale des porteurs de C.C.A.	12,0 %	10,1 %
- % du capital Caisse Régionale	3,4 %	3,4 %
- % droit de vote AGO et AGE Caisse Régionale	0,0 %	0,0 %

Composition du capital social	Situation réelle au 31/12/2004	Situation estimée au 31/12/2005
	Avant opération d'émission de 800 000 nouveaux C.C.A.	Après opération d'émission de 800 000 nouveaux C.C.A. et remboursement de 800 000 parts sociales
<u>Porteurs de parts sociales</u>	71,6 %	66,2 %
<u>Porteurs de CCA</u>	28,4 %	33,8 %
<i>Dont Crédit Agricole S.A.</i>	25,0 %	25,0 %
<i>Dont autres porteurs</i>	3,4 %	8,8 %

- **Crédit Agricole S.A. (C.C.A. émis en décembre 2001) :**
 - pourcentage des C.C.A. avant opération : $3\ 666\ 262 / 4\ 166\ 262 = 88,0\ %$
 - pourcentage des C.C.A. après opération (100 % de refus de souscription) : $3\ 666\ 262 / 4\ 966\ 262 = 73,8\ %$
 - pourcentage du capital de la Caisse Régionale avant et après émission : 25,0 % (inchangé)
- **Autres sociétaires porteurs de C.C.A. (C.C.A. émis en décembre 2004) :**
 - pourcentage des C.C.A. avant opération : $500\ 000 / 4\ 166\ 262 = 12,0\ %$
 - pourcentage des C.C.A. après opération (100 % de refus de souscription) : $500\ 000 / 4\ 966\ 262 = 10,1\ %$
 - pourcentage du capital de la Caisse Régionale avant et après émission : 3,4 % (inchangé)

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées ; capitaux propres et endettements, raison de l'offre et utilisation prévue du produit, facteurs de risques

- Données financières annuelles sélectionnées (normes françaises)

31/12/2004	31/12/2003	Evol 03/04	31/12/2002	Evol 02/03
------------	------------	------------	------------	------------

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN (en milliers d'euros)

Total Bilan	12 035 926	10 841 159	11,02 %	10 469 246	3,55 %
Fonds propres (y compris FRBG)	1 383 633	1 292 872	7,02 %	1 216 165	6,30 %
Capital souscrit	219 982	232 811	- 5,51 %	215 877	7,84 %

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	403 451	383 139	5,30 %	363 890	5,28 %
Résultat Brut d'exploitation	194 482	181 025	7,43 %	167 983	7,76 %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>51,79 %</i>	<i>52,75 %</i>	<i>- 0,96 pts</i>	<i>53,84 %</i>	<i>-1,09 pts</i>

Résultat courant avant impôt	136 971	127 995	7,01 %	131 672	- 2,79 %
Impôts sur les bénéfices	- 42 379	- 38 750	9,36 %	- 45 309	- 14,48 %
Résultat net	90 045	77 986	15,46 %	73 862	5,58 %

Dont : - Intérêts aux parts sociales	7 476	7 466	0,13 %	8 949	- 16,57 %
- Intérêts versés aux C.C.A	6 126	4 179	46,59 %	4 854	- 13,91 %
- Résultat conservé	76 443	66 341	15,23 %	60 059	10,46 %

COMPTES CONSOLIDES (normes françaises)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA (depuis 2003), Crédit Agricole Belgique (depuis 2003)

BILAN (en milliers d'euros)

Total Bilan	13 844 884	12 530 818	10,49 %	10 493 375	19,42 %
Fonds propres (y compris FRBG)	1 527 235	1 406 375	8,60 %	1 265 685	11,11 %
Capital souscrit	178 816	171 916	4,01 %	158 651	8,36 %

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	461 179	403 882	14,19 %	369 949	9,17 %
Résultat Brut d'exploitation	212 940	189 328	12,47 %	172 365	9,84 %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>53,83 %</i>	<i>53,12 %</i>	<i>0,71 pts</i>	<i>53,41 %</i>	<i>- 0,29 pts</i>

Résultat courant avant impôt	151 703	134 967	12,40 %	135 800	- 0,61 %
Impôts sur les bénéfices	- 47 481	- 40 015	18,66 %	- 44 016	- 9,09 %
Résultat net part du groupe	95 647	82 649	15,73 %	79 283	4,24 %

➤ Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	30/06/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P.	130 188
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 672
Instruments dérivés de couverture	23 445
Actifs financiers disponibles a la vente	1 879 609
Prêts et créances sur les établissements de crédit	202 958
Prêts et créances sur la clientèle	11 645 832
Portefeuille titres	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	41 600
Actifs financiers détenus jusqu'a l'échéance	85 828
Actifs d'impôts courants	0
Actifs d'impôts différés	76 136
Comptes de régularisation et actifs divers	301 037
Actifs non courants destinés à être cédés	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Immeubles de placement	1 053
Immobilisations corporelles	67 434
Immobilisations incorporelles	200
Ecarts d'acquisition	20 760
TOTAL DE L'ACTIF	14 695 752

PASSIF (en K€)	30/06/2005
Banques centrales, C.C.P.	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 507
Instruments dérivés de couverture	37 459
Dettes envers les établissements de crédit	6 480 487
Dettes envers la clientèle	3 677 243
Dettes représentées par un titre	1 971 902
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27 586
Passifs d'impôts courants	17 876
Passifs d'impôts différés	35 635
Comptes de régularisation et passifs divers	223 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0
Provisions pour risques et charges	114 381
Dettes subordonnées	176 801
Capitaux propres	1 898 856
Capitaux propres part du groupe	1 842 367
Capital et réserves liées	463 977
Réserves consolidées	1 318 484
Gains ou pertes latents ou différés	0
Résultat de l'exercice	59 906
Intérêts minoritaires	56 489
TOTAL DU PASSIF	14 695 752

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2005
+ Intérêts et produits assimilés	327 245
- Intérêts et charges assimilées	-198 782
+ Commissions (produits)	79 742
- Commissions (charges)	-9 479
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 309
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32 894
Résultat sur opérations financières	
+ Produits des autres activités	13 535
- Charges des autres activités	-1 214
PRODUIT NET BANCAIRE	255 250
- Charges générales d'exploitation	-120 852
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 616
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	129 782
- Coût du risque	-47 481
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 301
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	96
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0
RESULTAT AVANT IMPOT	82 397
- Impôts sur les bénéfices	-21 226
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
RESULTAT NET	61 171
Intérêts minoritaires	1 264
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	59 907

➤ Données financières annuelles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS hors IAS 32 et IAS 39)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	31/12/2004 hors 32/39
Caisse, banques centrales, C.C.P.	133 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Actifs financiers disponibles à la vente	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	736 021
Prêts et créances sur la clientèle	11 026 664
Portefeuille titres	1 578 215
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Actifs d'impôts courants	0
Actifs d'impôts différés	69 065
Comptes de régularisation et actifs divers	245 602
Actifs non courants destinés à être cédés	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Immeubles de placement	1 098
Immobilisations corporelles	67 455
Immobilisations incorporelles	1 014
Ecarts d'acquisition	20 437
TOTAL DE L'ACTIF	13 879 478
PASSIF (en K€)	31/12/2004 hors 32/39
Banques centrales, C.C.P.	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	5 995 281
Dettes envers la clientèle	3 506 426
Dettes représentées par un titre	2 407 172
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants	7 284
Passifs d'impôts différés	9 414
Comptes de régularisation et passifs divers	219 508
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0
Provisions pour risques et charges	169 733
Dettes subordonnées	79 460
Capitaux propres	1 485 200
Capitaux propres part du groupe	1 427 519
Capital et réserves liées	465 008
Réserves consolidées	869 257
Gains ou pertes latents ou différés	0
Résultat de l'exercice	93 254
Intérêts minoritaires	57 681
TOTAL DU PASSIF	13 879 478

COMPTE DE RESULTAT (en K€)		31/12/2004 hors 32/39
R1	+ Intérêts et produits assimilés	624 215
R2	- Intérêts et charges assimilées	-363 520
R3	+ Commissions (produits)	150 525
R4	- Commissions (charges)	-18 482
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	
	Résultat sur opérations financières	44 039
R7	+ Produits des autres activités	26 598
R8	- Charges des autres activités	-1 222
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	462 153
R10	- Charges générales d'exploitation	-251 241
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-9 693
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	201 219
R13	- Coût du risque	-50 117
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION	151 102
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0
R16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3 182
R17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-323
R18	RESULTAT AVANT IMPOT	147 597
R19	- Impôts sur les bénéfices	-51 355
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
R21	RESULTAT NET	96 242
R22	Intérêts minoritaires	2 988
R23	RESULTAT NET – PART DU GROUPE	93 254

Déclaration sur le fonds de roulement net

« La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société à capital variable, au capital de 220 012 380 euros au 30 juin 2005, dont le siège social est situé 25 rue Libergier à Reims (51100), immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 394 157 085 représentée par Messieurs Luc DEMAZURE, Président du Conseil d'Administration, et Bernard MARY, Directeur Général, atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par la Caisse Régionale et ses filiales et Caisses Locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus. Cette déclaration s'appuie les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole qui précisent notamment que Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales en tant qu'Organe Central. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont décrits plus précisément dans les documents de référence incorporés par référence au présent prospectus. »

Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes

« La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société à capital variable, au capital de 220 012 380 euros au 30 juin 2005, dont le siège social est situé 25 rue Libergier à Reims (51100), immatriculé au RCS de Reims sous le numéro 394 157 085 représenté par Messieurs Luc DEMAZURE, Président du Conseil d'Administration, et Bernard MARY, Directeur Général, atteste que, au 30 juin 2005, le fonds propres sociaux de la Caisse Régionale s'élèvent à 1 631,5 millions d'euros et les fonds propres consolidés à 2 190,1 millions d'euros. Ces fonds propres se répartissent comme indiqué ci-après. Par ailleurs les règles financières internes au Groupe Crédit Agricole, fixées par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. déterminent l'utilisation des fonds propres des Caisses Régionales et posent le principe selon lequel le compartiment des fonds propres doit être équilibré (les emplois ne doivent jamais être supérieurs aux ressources). »

« Au 30 juin 2005, les fonds propres sociaux (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 506,1 millions d'euros,
- Réserves : 789,7 millions d'euros,
- Résultat de l'exercice : 53,3 millions d'euros,
- Fonds pour risques bancaires généraux : 10,7 millions d'euros,
- Dettes subordonnées : 109,1 millions d'euros,
- Provisions pour risques et charges : 162,6 millions d'euros. »

« Au 30 juin 2005, les fonds propres consolidés (norme comptable IAS / IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 464,0 millions d'euros,
- Réserves consolidées (y.c. écart de réévaluation) : 1 318,5 millions d'euros,
- Résultat de l'exercice : 59,9 millions d'euros,
- Intérêts minoritaires : 56,5 millions d'euros,
- Dettes subordonnées : 176,8 millions d'euros,
- Provisions pour risques et charges : 114,4 millions d'euros. »

« Au 30 juin 2005, l'endettement individuel (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartit comme suit :

- Dettes envers les établissements de crédit : 6 258,0 millions d'euros,
- Dettes envers la clientèle : 2 685,5 millions d'euros,
- Dettes représentées par un titre : 1 591,6 millions d'euros,
- Compte de régularisation et passifs divers : 230,0 millions d'euros. »

« Au 30 juin 2005, l'endettement consolidé (norme comptable IAS / IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartit comme suit :

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat : 34,5 millions d'euros,
- Instruments dérivés de couverture : 37,5 millions d'euros,
- Dettes envers les établissements de crédit : 6 480,5 millions d'euros,
- Dettes envers la clientèle : 3 677,2 millions d'euros,
- Dettes représentées par un titre : 1 971,9 millions d'euros,

- Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux : 27,6 million d'euros,
- Passifs d'impôts courants : 17,9 millions d'euros,
- Passifs d'impôts différés : 35,6 millions d'euros,
- Compte de régularisation et passifs divers : 223,0 millions d'euros. »

« Aucun changement notable venant affecter le niveau des capitaux propres sociaux et consolidés, hors résultat et variations de valeurs des instruments financiers, et les différentes postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 30 juin 2005. »

Raisons de l'offre et utilisation du produit d'émission

Raisons de l'offre

L'émission s'intègre dans un plan moyen terme de renforcement des fonds propres de la Caisse Régionale par levées de capitaux externes, plan qui résulte des orientations que le Conseil d'Administration a défini pour la Caisse Régionale à l'horizon 2010 dans le cadre du projet d'entreprise « CAP 2010 ». Ce plan de renforcement a été présenté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 et, à cette occasion, il a été rappelé que les levées de fonds propres externes avaient pour vocation à se faire de manière à la fois équilibrées et régulières en vue d'accompagner chacune des étapes du développement futur de la Caisse Régionale :

- Equilibrées, en utilisant la complémentarité des caractéristiques juridiques et financières des parts sociales de Caisses Locales, des C.C.A. et des Titres Subordonnés Remboursables afin de continuer à conjuguer harmonieusement mutualisme et capitalisme en permettant à tous, sociétaires ou clients, de s'impliquer à sa manière dans le projet de la Caisse Régionale,
- Régulières, en privilégiant des émissions des différents instruments financiers réparties dans le temps sur les prochains exercices.

Utilisation du produit

En 2005, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est achève son projet d'entreprise « CAP 2005 » et a lancé les travaux préparatoires du projet moyen terme suivant « CAP 2010 » qui débutera en 2006 et se terminera fin 2010.

Ce nouveau projet s'appuie notamment sur deux ambitions fondamentales inchangées par rapport au projet en fin de déploiement :

- Poursuivre la croissance, tant interne qu'externe,
- Créer de la valeur, redistribuée de manière équitable, notamment en direction des sociétaires.

La poursuite de la croissance, d'ici 2010, se fera selon quatre axes complémentaires :

1. le métier historique de bancassureur sur les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne. L'objectif de la Caisse Régionale est d'être un outil de référence au service de sa région répondant à l'ensemble des besoins financiers de chacun des acteurs, et notamment aux besoins de financement consommateurs de fonds propres prudentiels,
2. la diversification métier sur les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, avec non seulement le développement du capital investissement mais aussi des activités telles que l'immobilier, la communication, la formation et l'aménagement du territoire qui sont essentielles au développement et au rayonnement de la circonscription de la Caisse Régionale, et qui toutes feront l'objet d'investissements significatifs par la Caisse Régionale,
3. la diversification géographique avec la poursuite de la croissance externe européenne dans la bancassurance qui a été amorcée avec le Crédit Agricole Belgique dès 2003, complétée par les rachats Europabank et de Keytrade Bank en 2004 et 2005,
4. l'accompagnement des développements de Crédit Agricole S.A., dont la Caisse Régionale fait partie des actionnaires de référence au travers de la SAS Rue de la Boétie, qui s'est donné pour ambition d'être un ensemble à vocation internationale, et qui dans cet objectif devra compter sur l'appui des Caisses Régionales.

L'ensemble de ces développements ne pourra se faire, notamment pour des raisons de respect des normes prudentielles éditées par le Comité de Bâle, qu'avec au minimum une multiplication par deux des fonds propres consolidés de la Caisse Régionale par rapport à leur niveau du 31 décembre 2004 (sensiblement 1,5 milliards d'euros). Le produit de cette émission de 800 000 C.C.A. au prix unitaire de 98,78 euros donnera un produit de 79 024 000 euros qui viendront en complément des 95 000 000 euros de Titres Subordonnés Remboursables émis en juin 2005. Ces capitaux seront affectés au financement ou au refinancement des quatre axes ci-dessus.

La Caisse Régionale veillera à ce que la création de valeur issue de son projet « CAP 2010 » soit répartie de manière équitable entre sociétaires, clients et salariés. En complément de la rémunération des parts sociales, la possibilité de souscrire des C.C.A., et donc de profiter de leur éventuelle revalorisation, jouera un rôle important dans le partage de cette valeur.

Facteurs de risque

Risque de volatilité

La Caisse Régionale du Nord Est attire l'attention des souscripteurs sur le fait que, le prix d'émission et par la suite le prix indicatif de référence revalorisé des C.C.A. étant calculé selon une méthode de valorisation définie ci-dessous, la valeur des titres est directement dépendante des résultats financiers de la Caisse Régionale et de certaines de ses filiales et participations, ainsi que de la réglementation fiscale sur les plus ou moins values à long terme et des niveaux de taux d'intérêt à long terme.

La valorisation du prix d'émission et par la suite du prix indicatif de référence revalorisé des C.C.A., est fondée sur les comptes de la Caisse Régionale du Nord Est après réévaluation des titres de la SAS Rue de la Boétie et retraitements de l'actif net comptable et du résultat de trois de ses filiales (Cofinep, Nord Est Agro Partenaires et Belgium C.A.).

La méthode de valorisation utilisée est une méthode multicritères qui repose sur trois critères pondérés respectivement à 50 %, 25 % et 25 %, dont l'un est purement patrimonial, l'actif net corrigé ; le deuxième utilise la rentabilité, l'actualisation du résultat à l'infini ; le troisième est une approche comparative, division du résultat par la rentabilité moyenne des fonds propres des Caisses Régionales émettrices.

Cette méthode est détaillée au paragraphe 2.1 du présent prospectus.

Risque de liquidité

La Caisse Régionale du Nord Est attire l'attention des souscripteurs sur le fait que les C.C.A. ne peuvent être détenus que par des sociétaires de la Caisse Régionale, et ne sont par conséquent destinés ni à être admis sur un marché réglementé, ni à être cotés.

Ainsi, bien que la présente émission de 800 000 titres, venant s'ajouter aux 500 000 titres émis fin 2004, portera le nombre de C.C.A. détenus par les sociétaires (hors Crédit Agricole S.A.) à 1 300 000 titres, ce qui devrait ainsi contribuer à améliorer sensiblement la liquidité de cette valeur mobilière sur le marché secondaire, la profondeur du marché ne pourra atteindre en aucun cas le même niveau que celui de titres admis sur un marché réglementé ou coté.

Les C.C.A. sont librement cessibles entre les sociétaires, dans les conditions définies par un règlement de marché (voir chapitre 6 du présent prospectus) approuvé par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce règlement est tenu à la disposition des porteurs de C.C.A. au siège, dans les agences et sur le site de la Caisse Régionale, et annexé au présent prospectus.

La Caisse Régionale attire l'attention des souscripteurs sur les trois caractéristiques du marché des C.C.A., rappelées au paragraphe 4.8. du présent prospectus (restriction à la libre négociabilité des C.C.A.):

1) En raison du fait que les C.C.A. ne sont pas destinés à être cotés, et ne seront pas admis sur un marché réglementé, les transactions s'effectueront de gré à gré entre les détenteurs de C.C.A..

2) Toutefois, en vue de faciliter les transactions, ceux-ci auront la faculté de déposer leurs ordres d'achat ou de vente auprès des agences de la Caisse Régionale. Un prestataire de services d'investissement agréé aura en charge d'inscrire chronologiquement ces ordres sur un registre spécifique, puis d'opérer mensuellement une confrontation des ordres en vue de leur exécution totale ou partielle. Cette faculté est cependant subordonnée à la condition que les ordres soient libellés au prix indicatif de référence communiqué par la Caisse Régionale trois fois par an sur la base des comptes annuels, comptes semestriels, et suite au paiement du dividende afférent à l'exercice précédent. La Caisse Régionale attire l'attention des souscripteurs sur la fermeture temporaire du registre d'ordre trois fois par an préalablement aux trois réévaluations du prix indicatif de référence des C.C.A. conformément au règlement de marché.

3) Compte tenu du fait que la liquidité du C.C.A. n'est pas garantie dans les deux modes de cession cités ci-dessus, un mécanisme de liquidité est mis en place dans la limite de 130 000 titres soit 10 % du nombre de C.C.A. (hors C.C.A. détenus par Crédit Agricole S.A.) qui composeront le capital de la Caisse Régionale à l'issue de la présente émission, à un prix égal à 90 % du prix indicatif de référence. Les porteurs de C.C.A. désirant céder leurs titres dans le cadre de ce mécanisme spécifique de liquidité devront déposer leurs ordres dans les agences de la Caisse Régionale.

4. Informations sur la Caisse Régionale émettrice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital et personnels variables, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier, relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par les lois du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a été fondée le 27 Septembre 1993 sous la dénomination «Caisse de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est », entre les Caisses Locales du Crédit Agricole Mutuel, les personnes physiques et les groupements visés aux articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et inscrite sur la liste des Etablissements de Crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées sur décision du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement le 26 Mai 1994 (articles L.511-9 et 511-10 du Code Monétaire et Financier).

Il est précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est issue de la fusion des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel de :

- l'Union Nord Est,
- la Champagne, et,
- des Ardennes,

ainsi qu'il résulte des traités de fusion absorption établis à Reims, à Châlons-en-Champagne et à Charleville-Mézières le 24 Mai 1994 et approuvés le 27 Juin 1994 par les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Régionales concernées.

5. Situation financière et perspectives

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2004 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 18 mars 2005 et publiés au BALO du 4 mai 2005.

Les comptes semestriels sociaux arrêtés au 30/06/2005 ont été présentés au Conseil d'Administration du 18 juillet 2005.

Les comptes semestriels consolidés arrêtés au 30/06/2005 ont été présentés au Conseil d'Administration du 24 octobre 2005.

En 2005, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est achève son projet d'entreprise « CAP 2005 » et a lancé les travaux préparatoires du projet moyen terme suivant « CAP 2010 » qui débutera en 2006 et se terminera fin 2010.

Ce nouveau projet s'appuie sur deux ambitions fondamentales inchangées par rapport au projet en fin de déploiement :

- Poursuivre la croissance, tant interne qu'externe,
- Créer de la valeur, redistribuée de manière équitable, notamment en direction des sociétaires.

6. Membres de la Direction Générale et salariés

➤ Le Comité de Direction

Monsieur Bernard MARY	Directeur Général
LE COMITE DE DIRECTION Monsieur Thierry AUBERTIN Monsieur Jean-Louis BOUDIER Monsieur Vincent DEMARCKE Monsieur Thierry MAROTINE Monsieur Stéphane MOURET Monsieur Ghislain PARISOT Monsieur Emmanuel VEY	Directeur Commercial et Financier Directeur du Pôle Industriel Directeur Contrôle Interne – Déontologue Directeur Marketing et Développement Externe Directeur du Groupe Commercial « Pays Rémois » Directeur des Ressources Humaines Directeur Département Banque d'Investissement

➤ Les salariés

Effectif utilisé dans le Groupe au prorata de l'activité

CATEGORIES DE PERSONNEL	2004	2003	2002
Cadres	505	531	504
TAM	1 018	905	903
Employés	863	1 004	899
TOTAL	2 386	2 440	2 306

7. Principaux actionnaires et opérations avec des apparentés

Répartition du capital social au 31/12/2004	Capital nominal	% du capital	Nombre de titres	% vote
Certificats Coopératifs d'Investissement	0	0,00 %	0	-
Certificats Coopératifs d'Associés	62 493 930	28,41 %	4 166 262	-
<i>dont part Crédit Agricole S.A.</i>	54 993 930	25,00 %	3 666 262	-
Parts Sociales	157 488 225	71,59 %	10 499 215	100,00 %
<i>dont Caisses Locales</i>	152 858 370	69,49 %	10 190 558	90,33 %
<i>dont Administrateurs de la Caisse Régionale + divers autres</i>	4 629 840	2,10 %	308 656	9,67 %
<i>dont Crédit Agricole S.A.</i>	15	NS	1	0,003 %
TOTAL	219 982 155	100,00 %	14 665 477	100,00 %

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et à l'article 635, alinéa 2 et 3 du Code Rural, le Conseil d'Administration a donné son accord à la réalisation de prêts consentis à des conditions normales à des Administrateurs de la Caisse Régionale ou à des Collectivités privées et ayant un administrateur commun avec la Caisse Régionale.

8. Informations financières

➤ Etats financiers consolidés (normes françaises)

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

ACTIF (En K€)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	433 507	445 883	114 575
Caisses, banques centrales, CCP	133 907	88 863	86 666
Effets publics et valeurs assimilées	186 293	294 445	25 422
Créances sur les établissements de crédit	113 307	62 575	2 487
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	622 714	162 097	337 575
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	11 006 337	10 121 135	8 630 011
OPERATIONS DE CREDIT BAIL	19 958		
OPERATIONS SUR TITRES	952 311	896 033	721 096
Obligations et autres titres à revenu fixe	513 267	461 847	158 993
Actions et autres titres à revenu variable	439 044	434 186	562 103
VALEURS IMMOBILISEES	508 566	512 625	386 729
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	439 612	449 437	327 572
Immobilisations incorporelles	401	856	396
Immobilisations corporelles	68 553	62 332	58 761
ECARTS D'ACQUISITION	19 397	8 477	
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	282 094	384 568	303 389
Autres actifs	102 852	109 223	59 665
Comptes de régularisation	179 242	275 345	243 724
TOTAL DE L'ACTIF	13 844 884	12 530 818	10 493 375

PASSIF (En K€)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	225 731	286 831	6218
Dettes envers les établissements de crédit	225 731	286 831	6 218
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	5 769 550	5 638 946	6 011 227
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 507 213	3 121 666	2 128 288
Comptes d'épargne à régime spécial	738 009	569 886	29 376
Autres dettes	2 769 204	2 551 780	2 098 912
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 407 172	1 706 400	803 985
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	224 808	190 970	175 822
Autres passifs	131 119	91 186	79.183
Comptes de régularisation	93 689	99 784	96 639
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	183 175	179 630	102 149
Provisions pour risques et charges	103 715	101 138	87 692
Dettes subordonnées	79 460	78 492	14 457
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	73 860	82 453	82 205
INTERETS MINORITAIRES	57 680	56 947	1
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	1 395 695	1 266 975	1 183 480
Capital souscrit	178 816	171 916	158 651
Primes d'émissions	286 192	250 142	250 142
Réserves consolidées	835 040	762 268	695 404
Résultat de l'exercice	95 647	82 649	79 283
TOTAL DU PASSIF	13 844 884	12 530 818	10 493 375

Hors bilan consolidé (en milliers d'euros)

HORS-BILAN (En K€)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	2 975 293	2 602 417	2 419 620
Engagements de financement	2 564 911	2 159 762	1 513 588
- en faveur d'établissements de crédit	3 600		
- internes au Crédit Agricole	165 256	223 000	135 000
- en faveur de la clientèle	2 396 055	1 936 762	1 378 588
Engagements de garantie	397 521	428 410	885 032
- d'ordre d'établissements de crédit	16 087	15 165	646 942
- d'ordre de la clientèle	381 434	413 245	238 090
Engagements sur titres	12 861	14 245	21 000
- titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		10 000	21 000
- autres titres à livrer	12 861	4 245	
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	778 308	769 135	974 367
Engagements de financement	8 019	93 168	32 055
- reçus d'établissements de crédit	5 250	1 500	
- internes au Crédit Agricole	2 769	91 668	32 055
Engagements de garantie	767 336	671 762	942 312
- reçus d'établissements de crédit	25 578	25 761	26 704
- internes au Crédit Agricole	445 262	393 596	700 011
- reçus de la clientèle	296 496	252 405	215 597
Engagements sur titres	2953	4 205	
- autres titres à recevoir	2953	4 205	

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

Compte de Résultat Consolidé (En K€)	2004	2003	2002
Intérêts et produits assimilés	582 396	505 810	497 919
Intérêts et charges assimilées	- 320 841	- 298 836	- 298 241
Revenus des titres à revenu variable	22 555	20 618	16 291
Commissions (produits)	147 213	147 172	142 419
Commissions (charges)	- 16 520	- 14 432	- 14 099
Gains/pertes sur opérations du portefeuille de négociation	627	841	- 4
Gains/pertes sur opérations du portefeuille de placement	20 373	25 302	- 5 666
Autres produits d'exploitation bancaire	26 598	23 836	32 232
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 222	- 6 429	- 902
PRODUIT NET BANCAIRE	461 179	403 882	369 949
Charges générales d'exploitation	- 237 933	- 205 428	- 188 558
. frais de personnel	- 138 517	- 126 607	- 118 683
. autres frais administratifs	- 99 416	- 78 821	- 69 875
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 306	- 9 126	- 9 026
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	212 940	189 328	172 365
Coût du risque	- 58 706	- 51 168	- 36 362
RESULTAT D'EXPLOITATION	154 234	138 160	136 003
Résultat net sur actifs immobilisés	- 2 531	- 3 193	- 203
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	151 703	134 967	135 800
Résultat net exceptionnel	- 12 817	- 14 152	- 4 222
Impôt sur les bénéfices	- 47 481	- 40 015	- 44 016
Amortissement écarts d'acquisition	- 1 363	- 293	
Dotations/reprises de FRBG	8 593	2 932	- 8 279
RESULTAT NET	98 635	83 439	79 283
Intérêts minoritaires	- 2 988	- 790	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	95 647	82 649	79 283

➤ Faits caractéristiques impactant les comptes consolidés

- Pour l'exercice 2003 : rachat de 22,50 % de Crédit Agricole S.A. Belgique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est et Crédit Agricole S.A. ont acquis 50 % du capital et des droits de vote, et 66,66 % des intérêts économiques de Crédit Agricole S.A. (Belgique).

L'opération s'est réalisée par une société holding détenue à 45 % par chacune des Caisses Régionales concernées et à 10 % par Crédit Agricole S.A. (France).

- Pour l'exercice 2004 : rachat de 100 % d'Europabank par Crédit Agricole S.A. Belgique

Crédit Agricole S.A. Belgique a acquis 100% d'Europabank pour 92,9 millions d'euros. Cette banque belge dispose de 28 agences implantées en zone urbaine et ses compétences et son organisation sont très complémentaires de celles de Crédit Agricole S.A. Belgique.

➤ Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDES (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	30/06/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P.	130 188
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 672
Instruments dérivés de couverture	23 445
Actifs financiers disponibles à la vente	1 879 609
Prêts et créances sur les établissements de crédit	202 958
Prêts et créances sur la clientèle	11 645 832
Portefeuille titres	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	41 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85 828
Actifs d'impôts courants	0
Actifs d'impôts différés	76 136
Comptes de régularisation et actifs divers	301 037
Actifs non courants destinés à être cédés	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Immeubles de placement	1 053
Immobilisations corporelles	67 434
Immobilisations incorporelles	200
Ecarts d'acquisition	20 760
TOTAL DE L'ACTIF	14 695 752

PASSIF (en K€)	30/06/2005
Banques centrales, C.C.P.	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 507
Instruments dérivés de couverture	37 459
Dettes envers les établissements de crédit	6 480 487
Dettes envers la clientèle	3 677 243
Dettes représentées par un titre	1 971 902
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27 586
Passifs d'impôts courants	17 876
Passifs d'impôts différés	35 635
Comptes de régularisation et passifs divers	223 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0
Provisions pour risques et charges	114 381
Dettes subordonnées	176 801
Capitaux propres	1 898 856
Capitaux propres part du groupe	1 842 367
Capital et réserves liées	463 977
Réserves consolidées	1 318 484
Gains ou pertes latents ou différés	0
Résultat de l'exercice	59 906
Intérêts minoritaires	56 489
TOTAL DU PASSIF	14 695 752

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2005
+ Intérêts et produits assimilés	327 245
- Intérêts et charges assimilées	-198 782
+ Commissions (produits)	79 742
- Commissions (charges)	-9 479
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 309
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32 894
Résultat sur opérations financières	
+ Produits des autres activités	13 535
- Charges des autres activités	-1 214
PRODUIT NET BANCAIRE	255 250
- Charges générales d'exploitation	-120 852
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 616
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	129 782
- Coût du risque	-47 481
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 301
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	96
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0
RESULTAT AVANT IMPOT	82 397
- Impôts sur les bénéfices	-21 226
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
RESULTAT NET	61 171
Intérêts minoritaires	1 264
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	59 907

➤ Données financières annuelles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS hors IAS 32 et IAS 39)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	31/12/2004 hors 32/39
Caisse, banques centrales, C.C.P.	133 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Actifs financiers disponibles à la vente	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	736 021
Prêts et créances sur la clientèle	11 026 664
Portefeuille titres	1 578 215
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Actifs d'impôts courants	0
Actifs d'impôts différés	69 065
Comptes de régularisation et actifs divers	245 602
Actifs non courants destinés à être cédés	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Immeubles de placement	1 098
Immobilisations corporelles	67 455
Immobilisations incorporelles	1 014
Ecarts d'acquisition	20 437
TOTAL DE L'ACTIF	13 879 478
PASSIF (en K€)	31/12/2004 hors 32/39
Banques centrales, C.C.P.	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	5 995 281
Dettes envers la clientèle	3 506 426
Dettes représentées par un titre	2 407 172
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants	7 284
Passifs d'impôts différés	9 414
Comptes de régularisation et passifs divers	219 508
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0
Provisions pour risques et charges	169 733
Dettes subordonnées	79 460
Capitaux propres	1 485 200
Capitaux propres part du groupe	1 427 519
Capital et réserves liées	465 008
Réserves consolidées	869 257
Gains ou pertes latents ou différés	0
Résultat de l'exercice	93 254
Intérêts minoritaires	57 681
TOTAL DU PASSIF	13 879 478

COMPTE DE RESULTAT (en K€)		31/12/2004 hors 32/39
R1	+ Intérêts et produits assimilés	624 215
R2	- Intérêts et charges assimilées	-363 520
R3	+ Commissions (produits)	150 525
R4	- Commissions (charges)	-18 482
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	
	Résultat sur opérations financières	44 039
R7	+ Produits des autres activités	26 598
R8	- Charges des autres activités	-1 222
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	462 153
R10	- Charges générales d'exploitation	-251 241
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-9 693
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	201 219
R13	- Coût du risque	-50 117
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION	151 102
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0
R16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3 182
R17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-323
R18	RESULTAT AVANT IMPOT	147 597
R19	- Impôts sur les bénéfices	-51 355
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
R21	RESULTAT NET	96 242
R22	Intérêts minoritaires	2 988
R23	RESULTAT NET – PART DU GROUPE	93 254

9. Modalités de l'offre

Seuls sont autorisés à souscrire les sociétaires de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées. Il n'existe pas de tranche réservée à une catégorie particulière de sociétaires. Il est probable que des administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées participeront à la souscription. En revanche, la mise en place d'un montant maximum par souscription et la possibilité de réaliser un ordre unique par sociétaire ne permettront pas à quiconque, directement ou indirectement, de réaliser une souscription représentant plus de 5 % de l'émission.

Modalités d'allocation des titres

Il n'est autorisé qu'un ordre par sociétaire quel qu'il soit. En cas de souscription multiple seul la demande de souscription correspondant au premier bulletin de souscription dûment complété parvenu au siège ou dans une agence de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sera pris en compte. Les autres demandes de souscription seront considérées comme nulles.

Les ordres de souscription se décomposeront comme suit :

- Ordres A1 : de 2 à 20 titres,
- Ordres A2 : de 21 à 300 titres.

Si les demandes de souscription portent sur un nombre de C.C.A. strictement inférieur à 800 000 titres, l'émission serait alors annulée.

Si les demandes de souscription portent sur un nombre total de C.C.A. égal ou supérieur à 800 000 titres au terme de la période de souscription les ordres pourront faire l'objet d'une réduction dans les conditions suivantes :

- Tous les C.C.A. seront attribués proportionnellement aux demandes de souscription en ne prenant celles-ci en considération qu'en tant qu'elles portent sur un nombre de C.C.A. allant de 2 à 20 (ordres A1),
- Au cas où, après cette allocation, il reste des C.C.A. à souscrire, ceux-ci sont attribués proportionnellement aux demandes en ne prenant celles-ci en considération qu'en tant qu'elles portent sur un nombre de C.C.A. allant de 21 à 300 (ordres A2),

Dans le cas où l'application du taux de réduction proportionnel n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier de C.C.A. ce nombre sera d'abord arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les C.C.A. formant rompus étant ensuite alloués selon les usages du marché.

Le résultat des allocations fera l'objet d'une communication appropriée aux porteurs (selon les modalités mentionnées au point 5.1.9 du présent prospectus).

Ainsi, au cas où les demandes de souscription excèderaient le nombre de titres offerts :

- les ordres A1 ont vocation à être servis en priorité; à défaut, ils feront l'objet d'une réduction proportionnelle,
- les ordres A2 n'ont vocation à être servis que dans l'hypothèse où il reste des C.C.A. à souscrire après le service des ordres A1 : ils feront alors l'objet, à leur tour, d'une réduction proportionnelle.

Procédure de notification aux souscripteurs et ouverture de la négociation

Les souscripteurs seront avertis par courrier du montant qui leur a été alloué dans les jours suivants la date de règlement et d'inscription en compte des C.C.A. nouveaux, soit le 19 décembre 2005. La négociation de ces titres sera donc possible sur le marché secondaire à compter de cette date, les ordres correspondant ayant vocation à participer à la confrontation des ordres suivante, qui sera opérée le 30 décembre 2005.

Dépenses liées à l'émission

Les charges liées à l'émission sont d'environ 100 000 euros, dont :

- organisation de l'Assemblée Spéciale des porteurs de C.C.A. : environ 20 000 euros,
- coût de conception et de structuration juridique et financière (dont commission de montage Crédit Agricole S.A.) : environ 50 000 euros,
- coût de distribution et de placement (dont commission du dépositaire et charges liées à la documentation commerciale) : environ 30 000 euros.

10. Renseignements complémentaires relatifs à la Caisse Régionale

➤ Capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est variable, au 31 décembre 2004, il est composé de :

- 10 499 215 parts sociales,
- 4 166 262 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 15 €, dont 3 666 262 détenus par Crédit Agricole S.A.

➤ Objet social

La Caisse Régionale exerce toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Agricole Mutuel.

A cet effet, elle effectue toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prise de participation, de finance, de courtage, notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser

➤ Conseil d'Administration

La Caisse Régionale est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 membres au plus pris parmi les Sociétaires et élus par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs sont élus pour 3 ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté dans la fonction. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Toutefois, ils ne peuvent rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

Toute responsabilité au sein d'un établissement concurrent du Crédit Agricole est également incompatible avec la fonction d'Administrateur de la Caisse Régionale, sauf accord exprès et préalable du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

➤ Direction Générale

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, nomme et révoque le Directeur Général, et sur proposition de ce dernier les autres agents de direction, dans les conditions prévues par l'Article L 512-40 du Code Monétaire et Financier, par la Loi du 24 janvier 1984 (dite Loi Bancaire) et par la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale.

➤ Parts sociales

Les parts sociales de la Caisse Régionale ont globalement les mêmes caractéristiques que celles émises par les Caisses Locales

➤ Certificats Coopératifs d'Associés

Les C.C.A. permettent à leurs titulaires d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de C.C.A. disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent (article 19 ter viciés de la loi du 10 septembre 1947). En cas d'augmentation de capital, les détenteurs de C.C.A. ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de C.C.A. ont droit au remboursement de leurs certificats à la valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des détenteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces détenteurs réunis en Assemblée Spéciale.

La rémunération versée aux C.C.A. est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des C.C.A doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales.

➤ Assemblées Générales Extraordinaires

Les Assemblées Générales Extraordinaires délibèrent notamment sur toute modification aux statuts, sur la dissolution de la Caisse Régionale ou sa fusion avec une Société similaire.

En cas de perte de la moitié du capital social, les Administrateurs sont tenus de provoquer la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre de Sociétaires groupant, par eux-mêmes ou par procuration, la moitié au moins des voix attribuées à l'ensemble des Sociétaires, personnes physiques ou morales, ayant le droit d'assister à la réunion.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement quel que soit le nombre de Sociétaires présents ou représentés.

Les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires ne peuvent être adoptées qu'à une majorité réunissant au moins les deux tiers des voix des Sociétaires présents ou représentés.

➤ Assemblées Générales Ordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires, pour délibérer valablement, devront être composées d'un nombre de Sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration le quart au moins des voix attribuées à l'ensemble des Sociétaires, personnes physiques ou morales, ayant le droit d'assister à la réunion.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale est convoquée et délibère valablement quel que soit le nombre de Sociétaires présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

➤ Documents accessibles au public

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est :

- Les statuts de la Caisse Régionale,
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations,
- Les informations financières historiques de la Caisse Régionale pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent prospectus.